



Materiel avec obligation d'achat de consommables lies

Par dyolet

Bonjour

Il me semblait qu'une directive européenne avait été diffusée pour interdire la vente forcée de consommables en fonction d'un matériel donné

Par exemple on achète une imprimante et les cartouches ou toner ne peuvent être achetées que chez le fabricant de cette imprimante

Qq1 peut me donner des avis sur ce sujet

Par Isadore

Bonjour,

S'il y a une obligation d'acheter les consommables ou les accessoires chez le vendeur de l'imprimante car celui-ci empêche la concurrence d'exister, il y a en effet vente forcée.

Mais si c'est juste que personne n'est intéressé par fabriquer ce genre de choses, ce n'est pas de la vente forcée. Il faut que le vendeur cherche volontairement à imposer ses produits au client. On ne va pas aller jusqu'à l'obliger à créer une entreprise concurrente.

Par janus2

Par exemple on achète une imprimante et les cartouches ou toner ne peuvent être achetées que chez le fabricant de cette imprimante

Bonjour,

Que voulez-vous dire exactement ? Il n'existe aucun revendeur pour ces cartouches et vous devez les commander directement chez le fabricant ? Je n'ai jamais encore vu le cas.